

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0800

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) - Approbation de la convention de partenariat

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0800**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) - Approbation de la convention de partenariat

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le compte unique GLC est la solution numérique de gestion d'identité de la Métropole de Lyon permettant aux usagers (grand public) de se connecter et de certifier leur identité (en lien avec France Connect) avec le même compte sur tous les portails de service des partenaires de la Métropole. L'enjeu principal est de faciliter les parcours utilisateurs sur les services numériques du territoire. Le compte unique de territoire permet l'utilisation d'un seul couple identifiant/mot de passe choisi par l'utilisateur et la possibilité de passer d'un site à l'autre sans avoir à se reconnecter.

L'utilisation de ce compte unique GLC est actuellement intégrée dans la convention partenariale du guichet numérique métropolitain Toodego et compte 11 services raccordés pour un public de plus de 140 000 usagers actifs.

Aujourd'hui, de nouveaux partenaires (services publics, privés, communes) souhaitent proposer aux usagers le recours au compte unique de territoire GLC. Pour autant, tous ne sont pas encore partenaires de Toodego ou n'ont pas vocation à le devenir.

De ce fait, il devient nécessaire de proposer un conventionnement avec ces partenaires, qui souhaitent faire bénéficier leurs usagers de cette solution et son bouquet de services associé, en dehors du cadre actuel défini par le guichet numérique métropolitain Toodego.

II - Cadre partenarial proposé

Le service compte unique de territoire GLC est un bouquet de services mis à disposition des partenaires gratuitement. Il comprend les services de base suivants :

- la fourniture d'un compte de connexion unique pour tous les services raccordés à GLC,
- la certification de l'identité à travers la fédération avec France Connect,
- le partage de données vers des services numériques,
- la gestion des consentements de l'utilisateur (règlement général sur la protection des données -RGPD-) pour tracer le partage de données entre services.

En complément, le raccordement des partenaires à GLC implique la fourniture par la Métropole :

- d'un service numérique d'assistance utilisateur,
- de l'hébergement et la maintenance du service GLC,
- de l'accompagnement des partenaires au raccordement avec la fourniture d'un kit de raccordement.

La convention partenariale, objet de la présente délibération, définit les conditions d'utilisation de ce service de gestion des identités numériques, les droits et obligations des partenaires dans ce cadre, les étapes du raccordement, ainsi que les engagements et responsabilités en matière de traitement des données individuelles.

Sa durée est fixée à 5 ans.

Un enrichissement de l'offre de services de GLC est en cours de mise en œuvre. De nouveaux services sont en développement et seront proposés en option potentiellement payantes dans le cadre de GLC.

Les options payantes en cours de finalisation sont, notamment :

- la mise en place d'un catalogue d'interface de programmation (API) exposant des données à caractère personnel gérées par la Métropole. Cette fonction permet de simplifier les démarches numériques des usagers (principe du "Dites-le nous une fois"),

- la mise en place d'un espace de stockage personnel (coffre-fort électronique) permettant à l'usager de disposer d'une gestion automatisée et dynamique de ses documents personnels (documents d'identité, justificatifs, etc.).

Ces services, lorsqu'ils seront disponibles, feront l'objet d'un avenant à la convention proposée ici, afin d'en préciser les conditions d'application et, en particulier, les conditions financières ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat entre la Métropole et les fournisseurs de services publics et privés d'intérêt général souhaitant disposer du compte unique de territoire GLC, en dehors du guichet numérique métropolitain Toodego,

b) - la convention-type partenariale GLC, hors guichet numérique métropolitain Toodego.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272351-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
